

# Groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

Question diverse pour le Conseil Municipal du 01/03/2017

Monsieur le Maire,

Les compteurs communicants, abusivement qualifiés par leurs promoteurs d'intelligents, suscitent beaucoup d'inquiétudes au sein d'une fraction croissante de la population. L'inquiétude est à son maximum pour ce qui concerne le compteur « Linky », promu par ENEDIS, anciennement ERdF, la filiale d'EDF qui gère le réseau électrique. Comme l'a démontré l'UFC – Que Choisir, ce compteur s'avère fort peu « intelligent », sauf lorsque l'utilisateur paye des options supplémentaires. Le Comité de Liaison des Energies Renouvelables (CLER) a publié une note de synthèse démontrant que le dispositif « Linky » ne sera d'aucune aide pour la transition énergétique.

Ce compteur utilise la technologie des courants porteurs en ligne (CPL) pour transmettre ses données. Il suscite des inquiétudes sanitaires légitimes quant aux champs électromagnétiques induits, non seulement à son voisinage immédiat, mais aussi à proximité de tout le réseau électrique du domicile, pour ne rien dire des concentrateurs qui se déploieront sur la voie publique, à côté des transformateurs d'EDF.

Les risques d'accidents ne semblent pas non plus négligeables.

Enfin, le compteur « Linky » pose de graves questions quant au respect de la vie privée, la connaissance de la courbe de charge donnant beaucoup d'informations sur l'occupation du logement ; la CNIL s'en est d'ailleurs inquiétée.

Les écologistes de Joinville ne cherchent pas à alimenter des craintes irrationnelles, mais considèrent qu'un problème se pose et que les particuliers, notamment les personnes électro-sensibles, devraient avoir le droit de refuser ce dispositif et de conserver l'ancien. ENEDIS prétend pourtant leur refuser ce droit et les prestataires qu'il a mandatés pour l'installation n'hésitent pas à passer outre l'opposition des particuliers, quitte à commettre des violations de propriétés.

Les compteurs « Linky » doivent être déployés sur Joinville au plus tard en octobre 2020, mais il n'est pas exclu que ce soit plus tôt. Rappelons que les compteurs n'appartiennent, ni aux particuliers, ni au gestionnaire du réseau, ni aux compagnies électriques, mais bien aux communes !

Monsieur le Maire, des particuliers et des syndicats de copropriétés envisagent de notifier à ENEDIS leur refus d'installation des nouveaux compteurs. Nous aimerions savoir s'ils peuvent compter sur le soutien des autorités de leur commune, et vous demandons de mettre à l'étude la faisabilité d'une délibération ou d'un arrêté pour ce faire.

Je vous remercie par avance.

Michel LAVAL  
Conseiller municipal  
UNIS POUR JOINVILLE-LE-PONT